

# PREUVES QUE MACRON & tout son orchestre nous prennent pour des jambons !



CARSAT du Centre-Ouest  
87048 LIMOGES Cedex

## Attestation de paiement

Monsieur,

Je soussigné, Agent Comptable de la CARSAT du Centre-Ouest, certifie que la personne désignée ci-dessous :

titulaire d'une pension ou allocation a perçu la(les) somme(s) suivante(s) :

Mensualité	Montant payé	Montant déclaré
01/2019	1236,91	
02/2019	1187,20	

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

L'Agent Comptable

Décembre 2018 est payable en janvier 2019

Janvier 2019 payable en février :

Revenu Fiscal de référence = 17393 donc compris entre 17 071 à 22 316 €

CSG -3.80% CRDS -0.5% = -49.71 €

Entrainant la retenue sur la complémentaire de 21.27 €

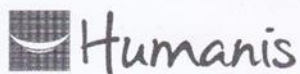
**TOTAL RETENUES PAR MOIS = -70.98 €**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art L. 114-13 du code de la sécurité sociale, art 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

**TOUT CELA PARCE QUE MON MARI PERCEVAIT 1236.91 € DE RETRAITE / MOIS**

**ET QUE MACRON A DÉCRÉTÉ QU'IL ÉTAIT RICHE !!!**



#### Contact

HUMANIS  
TSA 80010  
45079 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0 811 91 00 60  
Service 0,06€ /min+ prix appel  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
E-mail : contactretraite@humanis.com  
Espace client retraite particulier sur Humanis.com

#### Références à rappeler

Le 12 avril 2019

*Recu le 23/04*

#### Objet : Cotisations sociales sur votre allocation retraite

Monsieur,

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse nous a informés de votre nouvelle situation fiscale au 01/01/2019.

Ces renseignements nous ont permis de déterminer que votre allocation de retraite devrait être soumise partiellement ou totalement aux cotisations sociales. Ces nouvelles cotisations seront déduites de vos futures allocations.

Lors du prochain paiement, il sera également déduit la somme de 85,08 euros pour la période du 01/01/2019 au 30/04/2019.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Votre conseiller retraite**

Les organismes de la retraite complémentaire collectent et traitent vos données à caractère personnel, qui font l'objet de traitements informatisés, en vue d'accomplir leur mission de gestion de votre pension de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Ces opérations sont menées dans le strict respect du droit de la protection des données, qui vous garantit un droit d'accès – rectification de vos données et vous permet de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la fédération Agirc-Arrco ou bien de votre institution de retraite complémentaire.

**Le montant de la retraite complémentaire est de 494.80 €**

**$85.08 \div 4 = 21.27 \text{ €}$**

**$494.80 - 85.08 - 21.27 = 388.45 \text{ €}$**

**$494.80 \text{ €} - 21.27 \text{ €} = 473.53 \text{ €}$**



**AVANT mon époux percevait 1236.91 € + 494.80 € = 1731.71 €**

Hou la la !!! Mais vous êtes trop riches ???

Jojo toujours queutch hein ! RIEN ; NADA ; 0 € = La tête à Jojo quoi...

- 1) Parce qu'à 59 ans, aucun employeur ne va m'employer. Et que le télétravail, y savent pas ce que c'est en France.
- 2) La MDPH m'a retoquée mon dossier de demande d'AAH, car mon handicap est compris entre 50 et 80% et donc = Démerdez-vous ma brave dame. Y m'ont juste refilée une Carte Mobilité Inclusion qui me permet de me garer sur les places réservées aux handicapés, et de ne pas payer le stationnement par horodateurs.

Ça me fait une belle jambe, hein ?

**MAINTENANT mon époux ne perçoit plus que 1187.20 € de retraite CARSAT + 473.53 € de complémentaire, soit 1660.73 € soit 70.98 € en moins chaque mois.**

**DONC SUR UN AN = 851.76 € EN MOINS !**

**Ah bah voilà, les gueux et les gueuses !  
C'est beaucoup mieux comme ça, non ?**

Nous sommes locataires, nous n'avons droit à aucunes aides sociales, ni chèque énergie, ni aide au logement, ni aide à la mutuelle = RIEN ! Pour les hargneux qui prétendent qu'on est super aidés !

Habitants au cul des poules, il nous faut la voiture pour tout. Et on paye le prix de l'essence cher puisqu'à ce jour 25/04/2019 le sans-plomb 95 est à 1,5633 le litre... S'immoler par le feu nous coûterait une blinde, aussi on va lutter encore un peu, hein ?

Le Contrôle Technique de ma vieille voiture, à essence, est périmé. Donc, non seulement si les cognes m'arrêtent y peuvent me verbaliser et même immobiliser mon véhicule, pourquoi pas ? Bon y vont pas me faire un deuxième trou, j'en ai déjà un.

Et comme on est trop vieux et sans le sou (sans dents oui aussi) ben on ne pourra pas racheter une autre. J'avais dans l'idée de prendre une voiture en leasing, mais là, j'ai juste envie de m'allonger par terre, à l'indienne, et d'attendre la mort...

**Quoique...**

*Et il y en a eu pour justifier la politique de Macron, quand même ;*

Augmentation de la CSG : non, tous les retraités gagnant moins de 1.200 euros ne sont pas épargnés ▶ Source Marianne du 19/02/2018 ▶

<https://www.marianne.net/societe/augmentation-de-la-csg-non-tous-les-retraites-gagnant-moins-de-1200-euros-ne-sont-pas>



**La réforme fiscale voulue par Emmanuel Macron prévoit plusieurs mesures qui modifieront le mode de calcul de l'impôt des Français.**

Emmanuel Macron a évité d'en parler trop, même s'il ne s'en est jamais caché. Les grands perdants de la hausse de la CSG seront les huit millions de retraités – soit 60 % de cette classe d'âge – bénéficiant d'un revenu fiscal de référence de plus de 14.375 euros par an pour une personne seule (soit 1200 euros mensuels) ou 22.050 euros pour un couple ...

Lire la suite ici : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/06/05/20002-20170605ARTFIG00133-les-retraites-aises-grands-perdants.php>



**9 millions de retraités, à partir de 1200€ de pension, ont vu leur CSG augmenter !**

À partir de 1200€ de revenu mensuel, des millions de retraités vont voir leur CSG augmenter. Avec 1200€ de retraite, vous allez payer 245€ de CSG en plus par an, avec 1500€ ce sera 306€, pour 1700€ 346€ supplémentaires et pour 2000€ le montant à payer en plus sera de 408€. Cette mesure servira à financer la baisse des cotisations chômage et maladie destinées aux actifs. Les employés vont payer plus de CSG et voir leurs cotisations diminuer c'est bien mais qu'en est-il des retraités? Les seniors vont payer plein pot la CSG mais ne vont pas voir leur pension augmenter. Finalement, les retraités seront les seuls perdants ....Et il faut arrêter de dire que seuls les retraités privilégiés seront concernés car avec 1199€ de retraite on n'est pas milliardaire, non? Cette mesure est destinée à renforcer la solidarité entre les seniors "aisés" et les actifs...Drôle d'argument, non?

Quand nous lisons ces quelques lignes tirés d'un journal économique "Les seuls perdants seront les 60 % de retraités qui paient une CSG à taux plein, c'est-à-dire ceux dont le revenu annuel est supérieur à 14.375 euros" "Je leur demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent" défend Emmanuel Macron.

Pour info 14375€ de revenu annuel c'est...1197€ par mois. C'est pas le Pérou !

Source ▶ <http://blog.senierenforme.com/9-millions-de-retraites-a-partir-de-1200e-de-pension-vont-voir-leur-csg-augmenter/>

Pour résumer, un bon nombre de retraités gagnant 1 200 euros ne sont pas touchés par la hausse de la CSG contrairement à ce que dit Mailly. Et ceux qui le sont subiront une perte inférieure à ce que la secrétaire général de FO affirme ► Source ► [https://www.liberation.fr/checknews/2018/03/09/est-il-vrai-qu-un-retraite-gagnant-1200-euros-va-perdre-35-euros-par-mois-comme-le-dit-jean-claude-m\\_1653331](https://www.liberation.fr/checknews/2018/03/09/est-il-vrai-qu-un-retraite-gagnant-1200-euros-va-perdre-35-euros-par-mois-comme-le-dit-jean-claude-m_1653331)



La preuve que non ! Une aberration de plus de Libé qui ne nous étonnera qu'à moitié, reste que Jean-Claude Mailly était en dessous de la vérité...



**La désinformation et l'intoX continuent.** Monsieur le Premier Ministre a accordé une interview au Parisien aujourd'hui qui fait grand bruit car il annonce le report du prélèvement à la source. Mais ce qui nous intéresse particulièrement des millions de retraités c'est quand **Monsieur Philippe déclare « C'est vrai, les retraités aisés auront une contribution supérieure mais la CSG n'augmentera pas pour les 40 % de retraités qui touchent des petites pensions inférieures à 1 200 euros »** Donc selon Monsieur le Premier Ministre on est un retraité aisé avec 1201€ de retraite par mois. Monsieur le Premier Ministre, nous ne vivons pas dans le même monde ! Arrêtez de dire que l'on est aisé quand on a que 1200€ de retraite par mois ! Arrêtez de dire qu'il y a 9 millions de retraités « aisés » ! ► <https://planetes360.fr/non-monsieur-premier-ministre-1200e-de-retraite-on-nest-retraite-aise/>



À LIRE : <https://www.cfdt-retraités.fr/CSG2019>

## Exonération de la CSG en 2019 pour les retraités

### Quels sont les deux changements en 2019 ?

**Premièrement**, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit que :

- le passage de la CSG du taux zéro ou du taux réduit de 3,8% à un taux supérieur (6,6% ou 8,3%),
- et le passage du taux zéro de Casa au taux normal de 0,3% ne se feront que si le ménage fiscal dépasse deux années de suite le seuil du taux réduit du barème.

Autrement dit, si vous bénéficiez du taux zéro ou du taux réduit de 3,8% en 2018 et que votre revenu fiscal de référence vous fait passer au-dessus du seuil haut (colonne 2), le taux supérieur ne sera pas appliqué en 2019.

**Deuxièmement**, le « Projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales » institue un nouveau taux de cotisations sociales CSG de 6,6% (colonne 3). S'il entre en vigueur dès janvier, sa mise en œuvre est reportée à mai 2019

Date d'application ;

Selon la loi des mesures d'urgence économique et sociale, la création du taux intermédiaire de 6,6% entre en vigueur dès le 1er janvier 2019. Mais elle ne sera appliquée sur les retraites qu'à compter de mai 2019. À la même date, si on vous a prélevé 8,3%, il y aura un remboursement des 1,7% payés en trop jusqu'avril.

La même loi précise que les taux zéro et le taux réduit s'appliquent en 2019 aux retraites dues pour 2019 alors que jusque 2018 cela concernait les pensions versées. Autrement dit, le nouveau barème ci-dessous s'applique aux retraites de base versées le 9 février 2019.

#### **Pourquoi ces deux changements en 2019 ?**

Les cotisations sociales sur les retraites ne sont pas déductibles du revenu imposable sauf une partie de la CSG, de plus en plus importante au fur et à mesure de sa hausse. Si vous êtes proche du seuil donnant droit au taux réduit (voir colonne 3 du tableau), vous pouvez passer d'une situation à l'autre, d'une année sur l'autre.

À la CFDT Retraités nous le désignons par l'effet « yoyo » pour demander aux pouvoirs publics d'y remédier. Nous sommes satisfaits d'une mesure très technique réduisant l'effet yoyo mais cela va toucher peu de monde.

La création d'un quatrième taux de cotisations sociale CSG atténue l'effet de la hausse de 1,7% sans contreparties contre laquelle la CFDT Retraités agit depuis plus d'un an. Selon l'exposé des motifs du projet de loi, la moitié des retraités ayant subi cette hausse en seront exonérés. Ainsi, il devrait rester 30% de retraités soumis au taux normal de CSG.

#### **Quelles sont les taux de cotisations sociales sur les retraites ?**

Les retraites et pensions de retraite sont soumises à cotisations pour la protection sociale :

- ▶ CSG (assurance maladie, famille) : 8,3 % (dont 5,9% déductibles),
- ▶ CRDS (dette de la sécu) : 0,5%,
- ▶ Casa (solidarité pour l'autonomie) : 0,3%
- ▶ Assurance maladie : 1% uniquement sur les retraites complémentaires (déductible).

Les retraités dont le revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur ou égal aux seuils de revenus indiqués dans le tableau ci-dessous seront dispensés totalement ou en partie du paiement de cotisations sociales sur les pensions dues en 2019 quel que soit leur âge.

Si le RFR (revenu fiscal de référence) donne droit au taux réduit de 3,8%, son montant est entièrement déductible du revenu imposable

Si le RFR (revenu fiscal de référence) donne droit au taux intermédiaire de 6,6%, un montant de 4,2% est déductible du revenu imposable. Par conséquent comme en 2017, 2,4% de CSG ne sont pas déductibles.

Les montants du barème sont revalorisés chaque année en fonction de la hausse moyenne des prix de l'avant dernière année. Le nouveau barème 2019 est relevé selon la hausse moyenne de l'indice des prix pour 2017 publié par l'Insee, soit +1%. Les montants revalorisés sont inscrits dans la nouvelle de loi portant mesures d'urgences économiques et sociales. **Claude (CFDT Retraités)**

## Taux de cotisations applicables aux retraites versées en 2019

Le revenu fiscal de référence (RFR) figure sur votre feuille d'impôt reçue en septembre 2018. Regardez-la puis comparez avec le tableau ci-dessous.

Cotisations protection sociale	Colonne 1. Taux zéro	Colonne 2. Taux réduit	Colonne 3. Taux médian	Colonne 4. Taux normal
	RFR inférieur ou égal à :	RFR allant de :	RFR allant de :	RFR supérieur à :
1 part	11 128 €	11 129 à 14 548 €	14 549 € à 22 580 €	22 580 €
1,5 part	14 099 €	14 100 à 18 432 €	18 433 € à 28 608 €	28 608 €
2 parts	17 070 €	17 071 à 22 316 €	22 317 € à 34 636 €	34 636 €
2,5 parts	20 041 €	20 042 à 26 200 €	26 201 € à 40 664 €	40 664 €
3 parts	23 012 €	23 013 à 30 084 €	30 085 € à 46 692 €	46 692 €
Demi-part en plus	2 971 €	3 884 €	6 028 €	6 028 €
CSG (assurance maladie, famille)	Exonération	3,8 % (2)	6,6% (3)	8,3% (4)
CRDS (dette de la sécu)	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Casa (solidarité pour l'autonomie)	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance-maladie (1)	Exonération	Exonération	1 %	1 %

**NOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2018 est de 17393 € ; Et donc par effet de seuil, car on dépasse de 322 € vous rendez-vous compte, mon mari va donc perdre 851.76 € !**

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019 = 16259

Car abattement supplémentaire pour personne invalide, grâce à ma CARTE MOBILITÉ INCLUSION qu'on m'a donnée comme lot de consolation !



Emmanuel Macron s'est exprimé ce lundi soir, 10 décembre 2018, sur ses réponses aux Gilets jaunes et aussi aux partenaires sociaux. Voici point par point les propositions du président de la République ► [https://www.lamontagne.fr/paris-75000/politique/hausse-du-smic-pas-de-hausse-de-csg-sur-les-retraites-inferieures-a-2-000-euros-les-annonces-d-emmanuel-macron\\_13079403/](https://www.lamontagne.fr/paris-75000/politique/hausse-du-smic-pas-de-hausse-de-csg-sur-les-retraites-inferieures-a-2-000-euros-les-annonces-d-emmanuel-macron_13079403/)



***Et donc ce Jeudi 25 avril 2019 ; Grand Concert de Pipeau avec le grand concertiste ; Emmanuel Macron, Salle des Fêtes de l'Élysée, à ne surtout pas manquer !***

*Ou pas !...*



## **Concernant l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ;**

Le verdict vient de tomber à Matignon. L'AAH à taux plein augmentera de 50 euros par mois en 2018 puis de 40 euros en 2019. L'info a été dévoilée par Edouard Philippe à l'occasion du 1<sup>er</sup> comité interministériel du handicap le 20 septembre 2017. ► <https://informations.handicap.fr/a-philippe-augmentation-aah-10186.php>

### **En deux étapes**

Cette revalorisation devrait permettre à 34 000 nouveaux allocataires de percevoir l'AAH. Augmenter l'AAH d'une centaine d'euros était l'une des promesses du candidat Macron qui avait déclaré, durant sa campagne, vouloir faire du handicap l'une de ses priorités. L'AAH est à ce jour de 810,89 euros. « *Le président de la République a souhaité que l'on aille très vite sur la revalorisation de l'Allocation adulte handicapé et que nous ne soyons pas dans un étalement dans le temps à l'échelle du quinquennat* », avait par ailleurs déclaré Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge du handicap, lors de sa première allocution devant les membres du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) le 19 juin 2017. Il y aura pourtant deux étapes, ce que redoutaient les personnes et associations concernées

**Et en même temps : Une note de Bercy, révélée par *Le Monde*, propose des pistes pour diminuer le coût de l'allocation adulte handicapé et d'autres prestations sociales. Aucune mesure n'est encore arrêtée, mais le gouvernement envisage bien de réduire le budget des aides sociales.**

« *Maîtriser les flux d'entrée en [révisant] les critères d'attribution.* » La direction du budget a des idées pour réduire le poids financier de l'allocation adulte handicapé (AAH). Et, plus généralement, de nombreux dispositifs d'aide existants : allocation personnalisée pour l'autonomie, aides personnelles au logement, ...

Cette proposition figure dans un document intitulé "Transformer les prestations sociales" que *Le Monde* s'est procuré. Une synthèse des pistes avancées par les hauts fonctionnaires du ministère de l'Économie et des finances.

### **« Revoir plus périodiquement le stock » de bénéficiaires**

Concernant l'AAH, des « *disparités fortes* » existent entre départements, relèvent-ils également. Ils proposent d'« *uniformiser (...) les pratiques de prescription* ».



De plus, ils suggèrent de « *revoir plus périodiquement le stock* » de bénéficiaires de l'AAH (sic !). Cela signifierait donc réduire la durée d'attribution pour certains allocataires. Ils avancent une autre idée : « *Inciter effectivement à la reprise d'activité* ». Comment ? L'extrait publié par *Le Monde*, vendredi 18 mai, ne le précise pas. Source ► <https://www.faire-face.fr/2018/05/22/aah-ministere-economie/>

Bruno Lemaire a certes beau jeu de préciser que « *nous faisons attention aux plus fragiles (...) lorsque nous augmentons l'allocation aux adultes handicapés* ». Le montant de l'AAH va en effet être progressivement porté à 900 € d'ici fin 2019. Mais, dans le même temps, le gouvernement pourrait très bien durcir les conditions d'accès.

Il a d'ailleurs déjà pris deux mesures, le gel du plafond de ressources pour les couples et la fusion des deux compléments d'AAH, qui restreignent la portée de cette revalorisation. Des allocataires risqueraient alors de se retrouver exclus du dispositif. Un jeu gagnant-perdant.



***Voilà ! Alors au jeu du qui perd gagne, avec Macron ;***

PILE = Y GAGNE

FACE = ON PERD

Bigre ! T'es sûre ? Certaine et ne croyez pas qu'avec Mélenchon, les Le Pen ou Asselineau ça serait mieux ou pas pire...

Il n'y a pas de solutions au sein du système, il n'y en ait jamais eu, et il n'y en aurait jamais, il apparait très clairement au contraire que toute négociation avec l'État et les représentants de l'oligarchie est non seulement futile mais totalement contre-productive ; Aussi IGNORONS-LES !

La preuve par Macron, qui parachève l'Agenda oligarchique de dépopulation commencé sous Sarkozy l'Américain, 1<sup>ère</sup> taupe américaine placée à l'Élysée et avec les preuves supplémentaires que j'ai déjà apportées sur l'Agenda21, et les véritables objectifs derrière les VILLES CONNECTÉES ou SMART-CITY pour bien comprendre que si personne ne porte un coup d'arrêt définitif à

la mise en œuvre de cet Agenda Oligarchique totalement démoniaque rien, je dis bien RIEN, n'empêchera plus Macron et tout son orchestre, de refermer les grilles totalitaires du N.O.M. sur nos tronches, puisqu'il n'y aura plus personne pour protester et que c'était cela son Projeeetttt ou sa « mission » !



Ne perdez jamais de vue, qu'un **seul individu conscient** et debout est plus dangereux pour le pouvoir oppresseur en place que 10 000 milles individus endormis et soumis ;

Alors nous ne sommes pas encore assez nombreux, ça c'est clair, mais avec l'émergence du Mouvement des Gilets Jaunes, le 17 novembre 2018 une prise de conscience politique collective a jailli des entrailles de la Terre et de ces territoires oubliés que la malfaisance régnante veut dépeupler des individus conscients et debout pour regrouper des survivants zombifiés dans des Villes Connectés pour mieux les contrôler !



Dès le 17 novembre, avec ou sans Gilet Jaune, apparaissait au grand jour que la Transition Écologique était une arnaque, une escroquerie et UNE POMPE À FRIC CLIMATIQUE mise en œuvre au N.O.M. du Fric, du Flouze et de la Sainte-Oseille ;

Et en même temps, pour ceux qui depuis de nombreuses années appellent à la création d'une Société des sociétés, hors État et ses institutions alors que certains réclament plus d'argent, une meilleure retraite, de meilleures conditions de travail ; Autant le dire de suite, ces revendications n'obtiendront pas satisfaction et c'est tant mieux !

Ce que je dénonce plus haut, c'est la dégradation volontaire de nos conditions de vie pour nous asservir, nous soumettre, voire nous supprimer car ne pas pouvoir se nourrir correctement, se chauffer, s'habiller, et surtout se soigner, en élimine plus d'un, et c'est le but recherché. Il n'y a pas de petit profit puisque l'objectif prioritaire de l'Oligarchie est la DÉPOPULATION, soit la réduction de la population, par tous les moyens...

*Soyons clairs : le salariat c'est pire que l'esclavage ! C'est l'exploitation humaine la plus insidieuse, c'est la réalité la plus inhumaine et la plus dégradante qui soit ! Elle fait de chaque humain une marchandise qui chaque jour doit à nouveau se vendre s'il ne veut pas crever de faim... Nous vivons actuellement la consécration absolue du Capitalisme dans sa domination planétaire enfin réalisée, et cette réalité que nous vivons est celle de sa crise terminale qui rend impossible tout réformisme dans une revalorisation marchande des conditions d'existence...* Source ► <http://guerredeclasse.fr/2019/04/23/pour-une-abolition-totale-et-definitive-du-salariat-de-letat-et-de-largent/> Analyse Résistance 71 du 26 avril 2019 ► <https://resistance71.wordpress.com/2019/04/26/gilets-jaunes-et-le-chemin-de-lultime-emancipation-pour-une-abolition-totale-de-largent-du-salariat-et-de-letat-internationale-incontrolable/>

Je vous démontre là, qu'il n'y a rien à attendre, et encore moins à espérer de Macron et tout son orchestre qui est là pour servir le Plan de ses maitres, et ceux qui tirent les ficelles de la marionnette Macron, comme de la marionnette Trump ou Trudeau, comme de toutes les marionnettes d'ailleurs, ont un nom et des visages ; c'est la City de Londres !

Je suis arrivée à la même conclusion que R71 *qu'aujourd'hui, la forme achevée du capitalisme veut ultimement se débarrasser de son compère l'État pour mettre en place la grille eugéniste de contrôle planétaire gérée par le capital transnational.*

Et nous sommes donc entrés dans la phase de vérité pour l'Humanité : *l'esclavage sous sa forme moderne généralisée ou réalisation de la communauté universelle de l'Être, embrassant la complémentarité de sa diversité et rejetant les antagonismes induits n'ayant plus lieu d'être.*

Macron a été programmé pour parachever une « mission », c'est parce qu'il a été jugé le meilleur, et le plus à même de réussir qu'il a été placé dans le fauteuil élyséen. Et s'il devait mettre en péril sa mission et donc le Plan, il sera éliminé et remplacé...

Bref, nous savons maintenant où nous allons, et surtout où nous ne voulons pas aller. Le rêve de changer L'HUMANITÉ devient réalité, puisque sans s'en apercevoir, nous venons de nous changer NOUS-MÊME, parfois de manière infime mais totalement, définitivement...

Ainsi, nous touchons du doigt l'Unicité de l'Universalité, et nous réussissons à vaincre l'inertie de départ pour impulser la poussée primordiale non-violente indispensable pour enclencher un nouveau paradigme, sans dieu, ni maître, sans arme, ni haine, ni violence.

En tout cas et pour ma part, c'est cela lorsque je prétends, modestement, que **la solution est en nous-même**, d'abord...

Nous pouvons donc décider de nous rejoindre, avec ou sans Gilet Jaune, sur le chemin tangent, et d'avancer, ensemble du même pas, côte à côte, épaule contre épaule, personne devant, personne derrière mais personne au-dessus non plus, car ainsi, il n'y aura plus personne en-dessous qui se sentira exclu, ou superflu, ou laissé pour compte !

*Notre plus gros problème n'est pas la pauvreté ; mais la richesse !*

*Notre plus gros problème n'est pas la désobéissance ; mais l'obéissance civile !*

*Tant qu'il y aura de l'argent, il n'y en aura pas assez pour tout le monde...*

Pourtant = TOUT EST À TOUS !

***JBL1960***